

Grille de sélection - Mise en œuvre Coopération 19.3		
CRITERE	PRECISION	NOTATION
BLOC 1 : FONDAMENTAUX LEADER		
Caractère innovant du projet : Innovation : -De produit -De procédé -D'organisation et/ou de gouvernance (dont organisation et/ ou gouvernance sociale) -De marketing/de communication/de visibilité	On entend par caractère innovant, tout projet apportant une innovation : - de produit (bien ou prestation de service) : l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. * de procédé : la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. * d'organisation / de gouvernance (dont aspect social): la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la structure. * de marketing/ de communication (visibilité du territoire ou de l'action) : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation ou de communication impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ou d'une démarche de visibilité du territoire ou de l'action.	0 = absence d'innovation
		5 = une innovation justifiée parmi les 4 critères
		10 = Au moins 2 innovations justifiées parmi les 4 critères
Caractère partenarial du projet	On entend par caractère collectif et partenarial : - La <u>pré-formalisation* du partenariat PACA au sein du GAL</u> : soit la mise en place d'une convention ou d'un projet de convention de partenariat, soit la démonstration d'un comité de pilotage installé. - <u>L'ampleur du projet de coopération</u> : il s'agit de comptabiliser le nombre de partenaires impliqués dans le projet. - <u>La nature du partenariat</u> : capacité à déployer un projet avec les acteurs publics, (autres que le GAL, qui est lui, obligatoirement partie au projet et constitue un acteur public) et privés ou capacité à monter un partenariat multisectoriel. On entend par multisectorialité :	0 = absence de pré-formalisation 5 = Convention chef de file ou compte-rendu de COPIL ou d'instance partenariale ou note argumentaire
		0 = 2 partenaires (autres que le GAL) 5 = 3 partenaires (autres que le GAL) 10 = + de 3 partenaires (autres que le GAL)
		0 = absence de multisectorialité 5 = multisectorialité démontrée
../ 30 points		
BLOC 2 : QUALITE DU PROJET OU DE LA COOPERATION		
Moyens humains affectés à l'opération		0 = absence de personne dédiée à la gestion du projet
		10 = le porteur de projet désigne une personne référente dédiée à la gestion du projet (peu importe le pourcentage de temps de travail affecté à l'opération)
Pérennité du projet	Le projet a vocation à perdurer dans le temps	0 = absence de pérennité de l'action
		5 = le projet aura des débouchés/retombées grâce à la coopération 10 = le projet sera reconduit après le financement LEADER
Calendrier de mise en œuvre		<u>Pour les projets interterritoriaux:</u> 0 = projet supérieur à 2 ans 5 = projet inférieur à 2 ans
		<u>Pour les projets transnationaux:</u> 5 = projet supérieur à 3 ans 10 = projet inférieur à 3 ans
Création d'emplois		0 = pas de création d'emplois 5 = La mise en œuvre du projet génère la création d'au moins 1 contrat saisonnier ou 1 CDD de 6 mois maximum 15 = La mise en œuvre du projet génère la création d'au moins 1 CDD de 6 à 12 mois 20 = La mise en œuvre du projet génère la création/reprise d'au moins une entreprise ou la création d'au moins 1 CDI ou d'1 CDD de plus de 12 mois
		../50 points
BLOC 3 : BLOC PERSONNALISE PAR GAL - NOM? (relatif à la fiche-action concernée ou à la stratégie du GAL - ex: répond aux objectifs de la stratégie/des fiches-action)		
Typologie des projets	Quel type de coopération est mis en place ? Que va apporter le projet de coopération au territoire ? Le projet vient-il compléter la mise en œuvre de la stratégie du GAL en s'inscrivant dans un axe pas ou peu représenté au niveau des projets présentés dans le cadre de la mesure 19.2 ?	0 = le projet ne s'inscrit dans aucun axe (NOTE ELIMINATOIRE)
		5 = Le projet s'inscrit dans l'axe 1, 2, 3 ou 5. 10 = Le projet s'inscrit dans l'axe 4, 6 ou 7.
Implication des acteurs du territoire	Le projet s'est-il constitué avec l'implication des acteurs du territoire concernés par l'opération ?	0 = Les acteurs concernés n'ont pas été clairement identifiés ou n'ont pas été consultés.
		5 = Le porteur a lancé une consultation des acteurs concernés par le projet. 10 = Des réunions ont été réalisées avec les acteurs concernés par le projet.
Rayonnement du projet	Le projet rayonne-t-il sur plusieurs communes ?	0 = La réalisation du projet n'impacte qu'une seule commune sur le territoire du GAL
		5 = Le projet impacte de 2 à 10 communes du GAL 10 = Le projet impacte plus de 10 communes du GAL
Démarche éco-responsable	Le projet favorise l'utilisation de produits, services ou activités ayant un impact moindre sur l'environnement	0 = Le projet n'a pas de démarche éco-responsable
		5 = Le projet prévoit des actions écoresponsables accessoires (Annexe 1 dès la première dépense + Annexe 2) 10 = La démarche écoresponsable est la thématique du projet.
../ 40 points		
../ 120		